

ARRETE DU MAIRE N°VOI-76-2024

portant réglementation du stationnement au parking du stade rue des Grands Buissons à Ardentes

Le Maire d'Ardentes,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-6.1 et L2215-4 à L2215-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la route, L411-1 à L411-7,

VU le code de la voirie routière, L113-2, L115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, et la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la demande de Châteauroux Métropole Energies, sollicitant un arrêté pour la détection des réseaux sur le parking du stade rue des Grands Buissons à Ardentes, en vue de la future mise en place des ombrières du stade,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking du stade rue des Grands Buissons à Ardentes, afin de permettre un bon déroulement de la détection des réseaux et de préserver la sécurité des usagers et riverains,

ARRETE

Article 1^{er} : Châteauroux-Métropole Energies est autorisée à procéder à la détection de réseaux dans le cadre du projet de mise en place des ombrières du stade à Ardentes, le 25 juillet 2024.

Article 2 : Le 25 juillet 2024 de 08h30 à 18h00,

- Le stationnement sera interdit au parking du stade rue des Grands Buissons à Ardentes.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les services municipaux de la commune d'Ardentes.

Article 4 : La brigade de gendarmerie d'Ardentes, la commune d'Ardentes sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur le parking.

Article 5 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardentes,
- Châteauroux Métropole Energies,
- L'UT de VATAN,
- Le SAMU,
- Le SDIS,
- Châteauroux Métropole,
- Le responsable des services techniques communaux,

Fait à Ardentes, le 15 juillet 2024

Le Maire,

Gilles CARANTON (Indre)

